

Motion sur l'effondrement des taux de promotion

En février 2024, la section CNU 27 a voté en faveur d'une première motion dénonçant l'effondrement du taux de promotion à la hors classe des maître·sse·s de conférences.

La section CNU 27 réunie pour la session d'avancement de grade réitère son inquiétude face à la baisse drastique du nombre de promotions à pourvoir pour les maître·sse·s de conférences à la Hors Classe. Pour mémoire, l'arrêté du 13 février 2023 a en effet acté l'effondrement du taux de promotion : ce taux, qui était de 20% des promouvables jusqu'en 2022, est passé à 15% en 2023, puis 12,5% en 2024 jusqu'à 10% en 2025¹.

Il en est de même quant à la diminution du taux de promotion pour l'échelon 2 de la classe exceptionnelle des professeur·e·s des universités : de 21% des promouvables jusqu'en 2022, il est passé à 15% depuis 2023.

Au vu de la qualité avérée des dossiers étudiés au cours de cette session, la section CNU 27 demande, pour ces deux grades, un retour *a minima* aux taux de promotion qui étaient en vigueur en 2022.

Motion votée le 15 mai 2024 par la section 27 du CNU réunie en session d'avancement de grade.

Pour 42, contre 0, abstention 0.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047278227>